

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION 2023-12-xx
PORTANT ACTUALISATION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2024

Service Enfance-Education-Jeunesse

Désignation	TARIFS Au 1er JANVIER 2022	TARIFS Au 1er OCTOBRE 2022	TARIFS Au 1er JANVIER 2024
Accueil péri-scolaire du matin	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 0,53 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 1 602,30 € : 0,00088800 x QF - 0,105</p> <p>Si 1 602,30 € < QF ≤ 2 311,63 € : 0,00054322 x QF + 0,448</p> <p>Si QF > 2 311,63 € : 1,70 €</p> <p>HC : 1,70 * 1,2 = 2,04 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 0,57 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 1 602,89 € : 0,00093250 x QF - 0,111</p> <p>Si 1 602,89 € < QF ≤ 2 312,13 € : 0,00057042 x QF + 0,470</p> <p>Si QF > 2 312,13 € : 1,84 €</p> <p>HC : 1,84 * 1,2 = 2,2 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 0,57 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 1 637,09 € : 0,00096609 x QF - 0,160</p> <p>Si 1 637,09 € < QF ≤ 2 340,81 € : 0,00059050 x QF + 0,455</p> <p>Si QF > 2 340,81 € : 1,84 €</p> <p>HC : 1,84 * 1,2 = 2,2 €</p>
Restauration scolaire	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 1,68 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 1 602,30 € : 0,00282337 x QF - 0,326</p> <p>Si 1 602,30 € < QF ≤ 2 311,63 € : 0,00164395 x QF + 1,564</p> <p>Si 2 311,63 € < QF ≤ 3 531,51 € : 0,00024937 x QF + 4,788</p> <p>Si 3 531,51 € < QF ≤ 6 000 € : 0,00008940 x QF + 5,353</p> <p>Si QF > 6 000 € : 5,89 €</p> <p>HC : 5,36*1,2 = 6,43 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 1,82 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 1 602,89 € : 0,00296503 x QF - 0,345</p> <p>Si 1 602,89 € < QF ≤ 2 312,13 € : 0,00172637 x QF + 1,641</p> <p>Si 2 312,13 € < QF ≤ 3 531,84 € : 0,00026187 x QF + 5,027</p> <p>Si 3 531,84 € < QF ≤ 6 000 € : 0,00009385 x QF + 5,620</p> <p>Si QF > 6 000 € : 6,35 €</p> <p>HC : 5,78*1,2 = 6,94 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 1,82 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 1 637,09 € : 0,00307183 x QF - 0,501</p> <p>Si 1 637,09 € < QF ≤ 2 340,81 € : 0,00178713 x QF + 1,602</p> <p>Si 2 340,81 € < QF ≤ 3 531,04 € : 0,00027109 x QF + 5,151</p> <p>Si 3 531,04 € < QF ≤ 6 000 € : 0,00009715 x QF + 5,768</p> <p>Si QF > 6 000 € : 6,35 €</p> <p>HC : 5,78*1,2 = 6,94 €</p>
Repas fournis par la famille (PAI)	Minoration de 52 % des tarifs de restauration scolaire calculés au taux d'effort	Minoration de 52 % des tarifs de restauration scolaire calculés au taux d'effort	Minoration de 52 % des tarifs de restauration scolaire calculés au taux d'effort
Accueil soir ou études surveillées	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 1,31 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 1 602,30 € : 0,00220860 x QF - 0,264</p> <p>Si 1 602,30 € < QF ≤ 2 311,63 € : 0,00130086 x QF + 1,191</p> <p>Si QF > 2 311,63 € : 4,20 €</p> <p>HC : 4,20 * 1,2 = 5,04 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 1,41 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 1 602,89 € : 0,00231928 x QF - 0,279</p> <p>Si 1 602,89 € < QF ≤ 2 312,13 € : 0,00136618 x QF + 1,249</p> <p>Si QF > 2 312,13 € : 4,53 €</p> <p>HC : 4,53 * 1,2 = 5,44 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 1,41 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 1 637,09 € : 0,00240282 x QF - 0,401</p> <p>Si 1 637,09 € < QF ≤ 2 340,81 € : 0,00141426 x QF + 1,217</p> <p>Si QF > 2 340,81 € : 4,53 €</p> <p>HC : 4,53 * 1,2 = 5,44 €</p>
Gouters fournis par la famille (PAI)	Minoration de 26 % des tarifs accueil du soir ou études surveillées calculés au taux d'effort	Minoration de 26 % des tarifs accueil du soir ou études surveillées calculés au taux d'effort	Minoration de 26 % des tarifs accueil du soir ou études surveillées calculés au taux d'effort

Service Enfance-Education-Jeunesse

Désignation	TARIFS Au 1er JANVIER 2022	TARIFS Au 1er OCTOBRE 2022	TARIFS Au 1er JANVIER 2024
1/2 journée en centre de loisirs "CLAE" Mercredis	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 3,31 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 1 602,30 € : 0,00557843 x QF - 0,664</p> <p>Si 1 602,30 € < QF ≤ 2 311,63 € : 0,00324501 x QF + 3,075</p> <p>Si QF > 2 311,63 € : 10,58 €</p> <p>HC : 10,58*1,2 = 12,69 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 3,57 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 1 602,89 € : 0,00585814 x QF - 0,702</p> <p>Si 1 602,30 € < QF ≤ 2 312,13 € : 0,00340774 x QF + 3,226</p> <p>Si QF > 2 312,13 € : 11,41 €</p> <p>HC : 11,41*1,2 = 13,69 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 3,57 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 1 637,09 € : 0,00606915 x QF - 1,012</p> <p>Si 1 637,09 € < QF ≤ 2 340,81 € : 0,00352768 x QF + 3,149</p> <p>Si QF > 2 340,81 € : 11,41 €</p> <p>HC : 11,41*1,2 = 13,69 €</p>
Repas fournis par la famille pour les 1/2 journées (PAI)	Minoration de 46 % des tarifs des 1/2 journées calculés au taux d'effort	Minoration de 46 % des tarifs des 1/2 journées calculés au taux d'effort	Minoration de 46 % des tarifs des 1/2 journées calculés au taux d'effort
journée en centre de loisirs "CLAE" Mercredis	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 6,05 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 1 602,30 € : 0,01018918 x QF - 1,197</p> <p>Si 1 602,30 € < QF ≤ 2 311,63 € : 0,00596109 x QF + 5,577</p> <p>Si QF > 2 311,63 € : 19,36 €</p> <p>HC : 19,36*1,2 = 23,23 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 6,53 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 1 602,89 € : 0,01070008 x QF - 1,266</p> <p>Si 1 602,89 € < QF ≤ 2 312,13 € : 0,00626001 x QF + 5,851</p> <p>Si QF > 2 312,13 € : 20,88 €</p> <p>HC : 20,88*1,2 = 25,05 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 6,53 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 1 637,09 € : 0,01108549 x QF - 1,831</p> <p>Si 1 637,09 € < QF ≤ 2 340,81 € : 0,00648033 x QF + 5,708</p> <p>Si QF > 2 340,81 € : 20,88 €</p> <p>HC : 20,88*1,2 = 25,05 €</p>
Repas fournis par la famille pour les mercredis journées (PAI)	Minoration de 20 % des tarifs des 1/2 journées calculés au taux d'effort	Minoration de 20 % des tarifs des 1/2 journées calculés au taux d'effort	Minoration de 20 % des tarifs des 1/2 journées calculés au taux d'effort
Journée en centre de loisirs "CLAE" durant vacances scolaires	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 5,77 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 1 602,30 € : 0,00975657 x QF - 1,173</p> <p>Si 1 602,3 € < QF ≤ 2 311,63 € : 0,00563230 x QF + 5,435</p> <p>Si QF > 2 311,63 € : 18,45 €</p> <p>HC : 18,45*1,2 = 22,15 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 6,22 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 1 602,89 € : 0,01024568 x QF - 1,240</p> <p>Si 1 602,89 € < QF ≤ 2 312,13 € : 0,00591477 x QF + 5,702</p> <p>Si QF > 2 312,13 € : 19,90 €</p> <p>HC : 19,90*1,2 = 23,88 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 6,22 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 1 637,09 € : 0,01061473 x QF - 1,783</p> <p>Si 1 637,09 € < QF ≤ 2 340,81 € : 0,00612294 x QF + 5,71</p> <p>Si QF > 2 340,81 € : 19,90 €</p> <p>HC : 19,90*1,2 = 23,88 €</p>
Repas fournis par la famille pour les CLAE vacances (PAI)	Minoration de 20 % des tarifs des journées CLAE vacances calculés au taux d'effort	Minoration de 20 % des tarifs des journées CLAE vacances calculés au taux d'effort	Minoration de 20 % des tarifs des journées CLAE vacances calculés au taux d'effort

Calcul du Quotient Familial (QF)

(Montant des ressources annuelles prises en compte dans le QF de la CAF année N-2) /12

QF =

Nombre de parts (définition CAF)

Les informations de revenus et de parts peuvent se retrouver sur la CAF (CDAP). Les familles ne fournissant pas leur numéro d'allocataire ni leur avis d'imposition se verront appliquer le tarif maximum.

Pénalités de retard parents

A partir du deuxième retard lors de la récupération de l'enfant durant les temps périscolaires ou extrascolaires, une pénalité est appliquée par quart d'heure de retard commencé.

	Au 1er octobre 2022	Au 1er janvier 2024
1 enfant	Pénalité par 1/4 d'heure 9,74€	Pénalité par 1/4 d'heure 9,74€
2 enfants	19,50€	19,50€
3 enfants	22,93€	22,93€
4 enfants	28,67€	28,67€
5 enfants	34,42€	34,42€

Pénalités de retard inscription

En cas d'inscription hors délai pour les activités péri et extrascolaires, le tarif de la prestation sera majoré de 30 %.

En cas d'absence d'inscription, le tarif de la prestation sera majoré de 50 %.

RESTAURATION ADULTES

Prix d'un repas (prestataire restauration)	Tarifs du 1er janvier 2022 au 31 août 2022 (*)	Tarifs au 1er septembre 2022 (*)	Tarifs du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 (*)	Tarifs du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (*)
Adulte déjeunant dans les écoles	3,598 €	3,78 €	3,78 €	3,78 €
Restaurant municipal	4,940 €	5,19 €	5,19 €	5,19 €
Adulte encadrant la restauration scolaire	3,598 €	3,78 €	3,78 €	3,78 €

(*) Les tarifs applicables correspondent au prix coûtant. Ils sont fixés en fonction des montants communiqués par le prestataire et sont révisés annuellement au 1er septembre.

Prix d'un repas	Tarifs du 1er janvier 2022	Tarifs au 1er septembre 2022	Tarifs du 1er janvier 2023	Tarifs du 1er janvier 2024 (**)
Personnel des crèches (repas pris au sein de la structure)	3,31 €	3,54 €	3,54 €	3,71 €

(**) Les tarifs évoluent sur la base de l'inflation constatée.

TARIFS ECOLE DES SPORTS VICINOISE

Désignation	TARIFS Au 1er janvier 2022	TARIFS Au 1er octobre 2022	TARIFS Au 1er janvier 2024
<p>ESV Mercredis omnisports</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 711,62 € : 44,19 €</p> <p>Si 711,62 € < QF ≤ 2 311,63 € : QF x 0,06060513 + 1,062</p> <p>Si QF > 2 311,63 € : 141,16 €</p> <p>HC : 169,39 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 712,33 € : 47,66 €</p> <p>Si 712,33 € < QF ≤ 2 312,13 € : QF x 0,06364392 + 1,064</p> <p>Si QF > 2 312,13 € : 152,24 €</p> <p>HC : 182,69 €</p>	<p>Par taux d'effort :</p> <p>Si QF ≤ 754,16 € : 47,66 €</p> <p>Si 754,16 € < QF ≤ 2 340,81 € : QF x 0,06591307 - 2,050</p> <p>Si QF > 2 340,81 € : 152,24 €</p> <p>HC : 182,69 €</p>

TARIFS JEUNESSE ET PREVENTION

	TARIFS Au 1er janvier 2022	TARIFS Au 1er octobre 2022	TARIFS Au 1er janvier 2024
Redevance annuelle	Tarif unique : 6,10€ HC : 7,22 €	Tarif unique : 6,58 € HC : 7,79 €	Tarif unique : 6,58 € HC : 7,79 €
Activités jeunesse (à la séance) Séjours vacances Sorties culturelles	Par taux d'effort : participation familiale calculée sur 50 % du coût de l'activité comprenant le transport + droits d'entrée + hébergement + alimentation + l'encadrement (frais de personnel) Si QF < 711,62 30% x 50 % coût activité Si 711,62 € < QF ≤ 3 531,51 € : (QF x 0,030143 + 8,55) * (50% coût activité) / 100 Si QF > 3 531,51 € : 115% x 50 % coût activité HC : 138% x 50% coût activité	Par taux d'effort : participation familiale calculée sur 50 % du coût de l'activité comprenant le transport + droits d'entrée + hébergement + alimentation + l'encadrement (frais de personnel) Si QF < 712,33 30% x 50 % coût activité Si 712,33 € < QF ≤ 3 531,84 € : (QF x 0,03014707 + 8,525) * (50% coût activité) / 100 Si QF > 3 531,84 € : 115% x 50 % coût activité HC : 138% x 50% coût activité	Par taux d'effort : participation familiale calculée sur 50 % du coût de l'activité comprenant le transport + droits d'entrée + hébergement + alimentation + l'encadrement (frais de personnel) Si QF < 754,16 30% x 50 % coût activité Si 754,16 € < QF ≤ 3 551,04 € : (QF x 0,03039103 + 7,080) * (50% coût activité) / 100 Si QF > 3 551,04 € : 115% x 50 % coût activité HC : 138% x 50% coût activité
Soutien à la scolarité Aide aux devoirs (par trimestre pour une séance par semaine)	Par taux d'effort à la séance : Si QF < 711,62 : 1,09 € Si 711,62 € < QF ≤ 2 311,63 € : (QF x 0,00192976 - 0,283) Si QF > 2 311,63 € : 4,18 € HC : 5,01 €	Par taux d'effort à la séance : Si QF < 712,33 : 1,18 € Si 712,33 € < QF ≤ 2 312,13 € : (QF x 0,00202650 - 0,299) Si QF > 2 312,13 € : 4,51 € HC : 5,41 €	Par taux d'effort à la séance : Si QF < 754,16 : 1,18 € Si 754,16 € < QF ≤ 2 340,81 € : (QF x 0,00209875 - 0,407) Si QF > 2 340,81 € : 4,51 € HC : 5,41 €
Stage de révision (par séance)	Si QF < 711,62 : 1,34 € Si 711,62 € < QF ≤ 2 311,63 € : (QF x 0,00235754 - 0,339) Si QF > 2 311,63 € : 5,11 € HC : 6,13 €	Si QF < 712,33 : 1,44 € Si 712,33 € < QF ≤ 2 312,13 € : (QF x 0,00247576 - 0,358) Si QF > 2 312,13 € : 5,51 € HC : 6,61 €	Si QF < 754,16 : 1,44 € Si 754,16 € < QF ≤ 2 340,81 € : (QF x 0,00256403 - 0,490) Si QF > 2 340,81 € : 5,51 € HC : 6,61 €

Calcul du Quotient Familial (QF)

(Montant des ressources annuelles prises en compte dans le QF de la CAF année N-2) /12

QF = -----
 Nombre de parts (définition CAF)

Les informations de revenu et de parts peuvent se retrouver sur la CAF (CDAP). Les familles ne fournissant pas leur numéro d'allocataire ni leur avis d'imposition se verront appliquer le tarif maximum.

Service Seniors

TARIF CRÉÉ AU 1er JANVIER 2024	
Activités seniors (à la séance) Sorties culturelles Ateliers Séjours Temps festifs	<p>Par taux d'effort : participation calculée sur 50 % du coût de l'activité comprenant le transport + droits d'entrée + hébergement + alimentation + l'encadrement (frais de personnel)</p> <p style="text-align: center;">Si QF < 747,42 € 30 % x 50 % coût activité</p> <p style="text-align: center;">Si 747,42 € < QF ≤ 2311,63 € : (QF x 0,05434052972 - 10,62) * (50 % coût activité) / 100</p> <p style="text-align: center;">Si QF > 2311,63 € : 115 % x 50 % coût activité</p> <p style="text-align: center;">HC : 150 % x 50 % coût activité</p>
Activités liée à la santé	Gratuité
Tarif unique	Tarif unique pour les activités ayant un cout inférieur à 5 € par participant 1€

Calcul du Quotient Familial (QF)

(Montant des ressources annuelles avant abattements de l'avis d'imposition année N-2) /12

QF =

Nombre de parts

SERVICE COMMUNICATION

INSERTION D'UN ENCART PUBLICITAIRE DANS LE VICINOIS

Format	TARIFS 2022			TARIFS 2023			TARIFS 2024		
	Création*	Page	Total	Création*	Page	Total	Création*	Page	Total
Pages intérieures									
Page entière	55,89 €	408,44 €	464,33 €	58,96 €	430,90 €	489,86 €	58,96 €	430,90 €	489,86 €
1/2 page	44,71 €	103,95 €	148,66 €	47,17 €	109,67 €	156,84 €	47,17 €	109,67 €	156,84 €
1/4 de page	27,94 €	53,65 €	81,60 €	29,48 €	56,60 €	86,08 €	29,48 €	56,60 €	86,08 €
1/8 de page	22,36 €	27,94 €	50,30 €	23,58 €	29,48 €	53,07 €	23,58 €	29,48 €	53,07 €
4ème de couverture									
Page entière	55,89 €	741,08 €	796,97 €	58,96 €	781,84 €	840,80 €	58,96 €	781,84 €	840,80 €

* Frais d'insertion/mise en page dans le journal.

SERVICE ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES

TARIF DES COPIES DU PHOTOCOPIEUR-MONNAYEUR DE L'ACCUEIL

Tarif inchangé : **0,20 € la photocopie**

* Exonération pour l'association des commerçants lors de manifestations nationales ou municipales (Téléthon, Fête de la Musique, Marché de Noël,...)

SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

TARIF DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Tarif inchangé : **Support papier 0,18 € par photocopie de format A4 (noir et blanc)**

Tarif inchangé : **Support Cédérom 2,75 €**

(Coûts de reproduction plafonnés, conformes à l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif)

Si la copie fait l'objet d'un envoi postal, les frais de port sont à la charge de l'intéressé.

TOUS SERVICES

TARIFICATION D'UN FORFAIT EN CAS DE PERTE DU BADGE D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX

A compter du 01/01/2024, la perte de badge d'accès aux bâtiments communaux est facturée 20 € à partir de la 2^{ème} perte. Un titre de recette sera émis à l'encontre du débiteur (particulier, association, entreprise etc) et devra être réglé dans les 30 jours.

SERVICE ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES

CONCESSIONS DE CIMETIERE

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021		Tarifs au 1er janvier 2022		Tarifs au 1er janvier 2023		Tarifs au 1er janvier 2024	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Concession traditionnelle (*)	300,00 €	650,00 €	300,00 €	650,00 €	317,00 €	686,00 €	332,00 €	719,00 €
Concession secteur paysager (*)	200,00 €	450,00 €	200,00 €	450,00 €	211,00 €	475,00 €	221,00 €	498,00 €
Columbarium (*)	200,00 €	450,00 €	200,00 €	450,00 €	211,00 €	475,00 €	221,00 €	498,00 €
Cavurne (*)	300,00 €	650,00 €	300,00 €	650,00 €	317,00 €	686,00 €	332,00 €	719,00 €
Caveau provisoire (par jour d'occupation) (**)	4,17 €		4,23 €		4,46 €		4,68 €	
Vacation de Police (**)	21,45 €		21,75 €		22,95 €		24,07 €	

* Tarifs actualisés sur la base de l'inflation constatée, arrondis à l'euro inférieur

** Vacations non encaissées par la Ville mais reversées à la Police Nationale par le Trésor Public (Arrêté du Maire n° 2009-047 du 7 avril 2009)

TOUS SERVICES

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ACTIVITÉS	SERVICE GESTIONNAIRE	Tarifs au 1er janvier 2021	Tarifs au 1er janvier 2022	Tarifs au 1er janvier 2023	Délibérations 2023-02-02 et 2023-06-30 - ANNEE 2023	Tarifs au 1er janvier 2024
Vente au déballage (vente devant commerces, vente de matelas, etc) (*) - Le mètre linéaire	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES	13,77 €	13,96 €	14,73 €		15,45 €
Marché - droits de place sans fluides Le mètre linéaire par demi-journée (gratuité le 1er mois d'installation)	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES				2,50 €	2,62 €
Marché - droits de place avec fluides (eau, électricité) Le mètre linéaire par demi-journée (gratuité le 1er mois d'installation)	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES				3,50 €	3,67 €
Terrasses ouvertes Tarif annuel au mètre carré - sans prorata	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES	79,98 €	81,10 €	85,56 €		89,75 €
Terrasses fermées Tarif annuel au mètre carré - sans prorata	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES	90,57 €	91,84 €	96,89 €		101,64 €
Chevalet publicitaire (non ancré au sol, d'une dimension maximale de 1 m²) - Tarif annuel	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES	52,96 €	53,71 €	56,66 €		59,44 €
Place de taxi (tarif à la semaine)	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES	105,93 €	107,41 €	113,32 €		118,87 €
Commerçants ambulants (camions pizzas, stands de crêpes, camions de ventes diverses) Tarif par demi-journée	ACCUEIL - AFFAIRES GÉNÉRALES / POLICE MUNICIPALE				15,00 €	15,74 €
VOIRIE ET URBANISME						
Échafaudage tarif au ml et par semaine (toute semaine entamée est dûe)	VOIRIE	17 €	18 €	19 €	0,70€	0,73 €
Benne à gravats Tarif par m2 par jour calendaire	VOIRIE / POLICE MUNICIPALE	17 €	18 €	19 €	0,70€	0,73 €
Dépôts de matériaux ou emprise spécifique (cantonnement de chantier, dépôt de matériels divers...) Tarif au m² par jour calendaire	VOIRIE / POLICE MUNICIPALE	7 €	8 €	8 €	0,70€	0,73 €
Mise à disposition d'un terrain municipal relatif à l'implantation de toilettes sèches à destination privée (tarif par m2 / an)	VOIRIE	40€	41€	42,79 €		44,89 €
Mise en place de plots bétons - Tarif au m² par jour calendaire	VOIRIE		2 €	2,11 €		2,21 €
Mise en place de clôture de chantier type bardage - Tarif au ml par semaine (toute semaine entamée est dûe)	VOIRIE					2,07 €
Bureau de vente - bâtiment modulaire (toute semaine entamée est dûe) - tarif au m² et par semaine	VOIRIE	2,12 €	2,15 €	2,27 €		2,38 €
Latte de jalonnement commercial - Tarif par an par latte	URBANISME	20,98 €	21,27 €	22,44 €		23,54 €
Véhicule publicitaire léger (y compris remorque, véhicule non motorisé et immatriculé ou non)	URBANISME	21,19 €	21,48 €	22,66 €		23,77 €
Véhicule publicitaire lourd	URBANISME	63,56 €	64,45 €	67,99 €		71,32 €
Tournages de films (tarif par jour d'occupation)						
sur le domaine public :						
- extérieur sans impact sur la circulation (**)	POLICE MUNICIPALE	164 €	167 €	176 €		184 €
- extérieur avec impact sur la circulation (utilisation de la PM) (**)	POLICE MUNICIPALE	427 €	433 €	457 €		479 €
intérieur :						
- intérieur (équipements publics...)	POLICE MUNICIPALE	204 €	207 €	218 €		229 €
Commerces						
Vendeur ambulant participant à une manifestation à la demande de la Ville	SPORTS - EVENEMENTIEL	21,19 €	21,48 €	22,66 €		23,77 €
Attractions foraines :						
Cirques, spectacles et marionnettes						
moins de 200 m²	SPORTS - EVENEMENTIEL	39,19 €	39,74 €	41,93 €		43,98 €
à partir de 201 m²	SPORTS - EVENEMENTIEL	77,33 €	78,41 €	82,72 €		86,78 €
Fêtes foraines						
Petits manèges jusqu'à 100 m²	SPORTS - EVENEMENTIEL	19,07 €	19,33 €	20,40 €		21,40 €
Grands manèges de 101 à 200 m²	SPORTS - EVENEMENTIEL	36,55 €	37,06 €	39,10 €		41,02 €
Gros métiers à partir de 201 m²	SPORTS - EVENEMENTIEL	49,79 €	50,48 €	53,26 €		55,87 €
Forfaits en sus						
Forfait journalier pour l'accueil des cirques et forains	SPORTS - EVENEMENTIEL	5,82 €	5,90 €	6,23 €		6,53 €
Stands, buvettes et restauration par tranche de 5 m²	SPORTS - EVENEMENTIEL	13,24 €	13,42 €	14,16 €		14,85 €
Foires et brocantes						
(tarif par jour d'occupation)(***) :						
- de 1 à 200 mètres linéaires	SPORTS - EVENEMENTIEL	317,79 €	322,24 €	339,96 €		356,62 €
- de 201 à 500 mètres linéaires	SPORTS - EVENEMENTIEL	635,57 €	644,47 €	679,92 €		713,23 €
- de 501 à 800 mètres linéaires	SPORTS - EVENEMENTIEL	953,36 €	966,71 €	1 019,88 €		1 069,85 €
- de 801 à 1100 mètres linéaires	SPORTS - EVENEMENTIEL	1 271,15 €	1 288,94 €	1 359,83 €		1 426,47 €

(*) Exonération pour l'association des commerçants lors de manifestations nationales ou municipales (Téléthon, Fête de la Musique, Marché de Noël,...)

(**) Exonération pour les tournages réalisés par les étudiants s'il n'y a pas d'impact sur la circulation publique et sous réserve de la reproduction d'un justificatif de l'établissement scolaire.

Les tarifs de tournage de films sont arrondis à l'euro inférieur.

(***) Exonération pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général

SERVICE FINANCES

REFACTURATION DES CHARGES DE FLUIDES AUX LOCATAIRES

Référence et modalités de révision : délibération 2020-07-43 du 15 juillet 2020

CHARGES	Unité de refacturation	Inflation 2022 (sept N-2 / sept N-1)	Tarifs au 1er janvier 2023 pour refacturation aux locataires	Inflation 2023 (sept N- 2 / sept N-1)	Tarifs au 1er janvier 2024 pour refacturation aux locataires
EAU	Prix en € / m3	5,50 %	4,08	4,90 %	4,28
ELECTRICITÉ	Prix en € / kWh	5,50 %	0,16	4,90 %	0,17
GAZ	Prix en € / m3	5,50 %	0,92	4,90 %	0,97
CHAUFFAGE	Prix en € / m2 / an (au prorata de la surface du logement en m2 par rapport à la surface totale de la structure)	5,50 %	9,94	4,90 %	10,43

REDEVANCES ANNUELLES POUR OCCUPATION A TITRE EXCLUSIF DE LOCAUX

	Lieu		MODE DE REVISION	Montant de la redevance annuelle initiale	Modalités de révision	Montant de la redevance annuelle 2021	Montant de la redevance annuelle 2022	Montant de la redevance annuelle 2023	Montant de la redevance annuelle 2024
Culture	La Gravière		délib annuelle des tarifs	27 000 €	Article 5 de la convention : tarif fixé par délibération	27 842 €	28 232 €	29 785 €	31 244 €
	Bâtiment la Grange aux sons	Ecole de musique	délib annuelle des tarifs	6 580 €	Article 5 de la convention : tarif fixé par délibération	6 785 €	6 880 €	7 259 €	7 614 €
		Studio de répétitions et d'enregistrement	délib annuelle des tarifs	2 260 €	Article 6 : tarif fixé par délibération	2 331 €	2 363 €	2 493 €	2 615 €
	Espace de travail	Bureau Maison Decauville	délib annuelle des tarifs	600 €	Article 5 de la convention : tarif fixé par délibération	619 €	627 €	662 €	694 €
Sports	Equipements tennistiques (Parc Maurice Laure et Grand Pré)		délib annuelle des tarifs	22 000 €	Article 6 de la convention : tarif fixé par délibération	11 099€ *	11 254 €	11 873 €	12 455 €
	Maison de la Bretonnière (hors salle de réunion)		délib annuelle des tarifs à compter de 2024	3 000 €	Article 5 de la convention : tarif fixé par délibération	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 147 €
	Local Parc Maurice Laure rue de Port Royal (salle de convivialité de 54 m2)		délib annuelle des tarifs		Article 6 de la convention : tarif fixé par délibération	817 €	829 €	874 €	917 €
Divers	Local commercial sis 11 rue Jean Racine		bail	reprise du bail en cours	Révision conformément au bail commercial repris par la Ville sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction du 1er trimestre. Le loyer indiqué correspond au loyer annuel hors charges	30 555,28 €	31 452,95 €	33 628,07 €	35 854,98 €
Social	Local dans le groupe scolaire des 40 Arpents (158 m2) 39 rue Renoir		délib annuelle des tarifs	12 000 €	Article 7 de la convention : tarif fixé par délibération	12 193 €	12 363 €	13 043 €	13 683 €

* confer les motivations dans la délibération 2020-12-86 et la note de synthèse

POLICE MUNICIPALE

	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024 (*)
Fourrière animale					
Frais de capture et d'identification	56 €	57 €	58 €	61 €	64 €
Frais de garde par jour ouvré	36 €	37 €	38 €	40 €	42 €
Frais de garde le dimanche et jour férié	56 €	57 €	58 €	61 €	64 €

(*) arrondi à l'€ inférieur

SERVICE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

ESPACE D'EXPOSITION DE LA MAISON DECAUVILLE

	Tarifs au 1er janvier 2022			Tarifs au 1er janvier 2023			Tarifs au 1er janvier 2024		
	5 jours incluant 1 week-end	pour 1 semaine incluant 2 week-ends	pour 2 semaines incluant 3 week-ends (tarif 1 semaine + 40%)	5 jours incluant 1 week-end	pour 1 semaine incluant 2 week-ends	pour 2 semaines incluant 3 week- ends (tarif 1 semaine + 40%)	5 jours incluant 1 week-end	pour 1 semaine incluant 2 week-ends	pour 2 semaines incluant 3 week-ends (tarif 1 semaine + 40%)
Artiste vicinois (1 ou 2 exposants)*	61,24 €	109,57 €	153,40 €	64,60 €	115,60 €	161,84 €	67,77 €	121,26 €	169,77 €
Atelier d'arts plastiques vicinois	61,24 €	-	-	64,60 €	-	-	67,77 €		
Artiste extérieur (1 ou 2 exposants)*	122,46 €	220,22 €	308,30 €	129,20 €	232,33 €	325,26 €	135,53 €	243,71 €	341,20 €
Exposition collective vicinoise*	95,50 €	171,33 €	239,87 €	100,75 €	180,76 €	253,06 €	105,69 €	189,61 €	265,46 €
Exposition collective extérieure*	190,88 €	343,73 €	481,22 €	201,38 €	362,63 €	507,69 €	211,25 €	380,40 €	532,56 €

** Dans le cadre d'expositions regroupant plusieurs artistes, hors association, le montant global de la participation est divisible par le nombre de personnes exposant.*

Dans le cadre de la programmation culturelle, des manifestations organisées par le service Culture et Vie associative seront programmées au cours de la saison. Les droits d'entrée de ces derniers pourront être créés par décision du Maire.

Biennale de la peinture ou de la sculpture :

Tarif forfaitaire d'inscription : 20 euros

Tarif forfaitaire d'inscription pour les étudiants : 16 euros

SERVICE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS DANS UN CADRE FESTIF

Particuliers vicinois (Centre Technique Municipal)

Associations Loi 1901 (Centre Technique Municipal, réfectoire de l'École primaire du Lac)

	Tarifs au 1er janvier 2021	Tarifs au 1er janvier 2022	Tarifs au 1er janvier 2023	Tarifs au 1er janvier 2024
	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine
Centre Technique Municipal	330,61 €	335,24 €	353,68 €	371,01 €
Groupes scolaires, réfectoires	330,61 €	335,24 €	353,68 €	371,01 €
Remise en état des réfectoires	104,88 €	106,35 €	112,20 €	117,70 €

► Catégories d'utilisateurs qui peuvent bénéficier d'une exonération de la mise à disposition :

- Conseillers municipaux (une fois par an).
- personnel municipal (une fois par an).

Le Conseil municipal autorise le Maire à exonérer les utilisateurs qui entrent dans ces catégories.

MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PERMANENT DANS UN EQUIPEMENT MUNICIPAL :

15 euros / m2 (tarif inchangé)

SERVICE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Actualisation des tarifs au 1er septembre 2024

	Tarifs au 1er septembre 2022		Tarifs au 1er septembre 2023		Tarifs au 1er septembre 2024	
	Redevance de base	Tarification appliquée pour 50 heures d'utilisation (toute tranche entamée étant due)	Redevance de base	Tarification appliquée pour 50 heures d'utilisation (toute tranche entamée étant due)	Redevance de base (*)	Tarification appliquée pour 50 heures d'utilisation (toute tranche entamée étant due)
Associations Loi 1901, établissements scolaires privés, artistes particuliers.						
Vicinois	40,00 €	12,13 €	45,00 €	13,00 €	47,00 €	19,07 €
Non Vicinois	100,00 €	12,13 €	100,00 €	12,80 €	104,00 €	19,07 €
Professeurs privés, fédérations						
Vicinois	100,00 €	103,12 €	100,00 €	108,79 €	104,00 €	162,09 €
Non Vicinois	200,00 €	103,12 €	200,00 €	108,79 €	209,00 €	162,09 €
Entreprises, Comités d'entreprises						
Mise à disposition ponctuelle	322,24 €		339,96 €		356,00 €	
Activité annuelle	350,00 €	103,12 €	350,00 €	108,79 €	367,00 €	162,09 €

	Première réunion	Réunion supplémentaire (tarif par réunion)	Première réunion	Réunion supplémentaire (tarif par réunion)	Première réunion	Réunion supplémentaire (tarif par réunion)
Associations syndicales libres (ASL), Conseils syndicaux						
Vicinois	56,68 €	28,71 €	59,80 €	30,29 €	62,73 €	31,78 €
Non Vicinois	135,28 €	57,43 €	142,72 €	60,59 €	149,71 €	63,56 €

(*) arrondi à l'€ inférieur

► Catégories d'usagers qui peuvent bénéficier d'une exonération :

- activités à caractère médical, social ou humanitaire,
- administrations,
- associations de parents d'élèves des établissements scolaires vicinois,
- candidats ou listes se présentant au suffrage des électeurs vicinois,
- Conseillers municipaux (une fois par an),
- établissements scolaires publics,
- personnel municipal (une fois par an).

► Locaux qui font l'objet d'une mise à disposition à titre gratuit :

Locaux de stockage du Temple du Lac (déclarés inondables).

Le Conseil municipal autorise le Maire à exonérer les utilisateurs qui entrent dans ces catégories.

SERVICE SPORTS ET EVENEMENTIEL

FORUM DES ASSOCIATIONS

Tarif au mètre linéaire	Tarifs au 1er janvier 2021	Tarifs au 1er janvier 2022	Tarifs au 1er janvier 2023	Tarifs au 1er janvier 2024
Associations vicinoises, de parents d'élèves, à caractère social ou humanitaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Administration	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations non vicinoises – professeurs indépendants, Tarif au mètre linéaire	25,11 €	25,46 €	26,86 €	28,18 €
Forfait annulation de la réservation : Annulation de la réservation du stand moins de 30 jours avant la manifestation.	35,27 €	35,76 €	37,73 €	39,58 €
Stand ayant fait l'objet d'une réservation et non occupé le jour de la manifestation.	70,55 €	71,54 €	75,48 €	79,17 €

Vicinois : siège social ou activité exclusive à Voisins.

MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Accueil d'une compétition de niveau national au Centre Sportif « Les Pyramides » nécessitant la mobilisation de l'ensemble de l'équipement ou changement de destination des locaux				
	Tarif au 1er janvier 2021	Tarif au 1er janvier 2022	Tarif au 1er janvier 2023	Tarif au 1er janvier 2024
Ensemble de l'équipement (tarif par jour) (*)	674,02 €	683,46 €	721,05 €	756,38 €

(*) précision : en cas de changement de destination des locaux et si la Ville doit faire appel à un SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes), cette prestation sera refacturée à l'association selon les termes de la convention de mise à disposition.